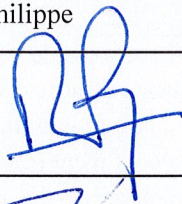
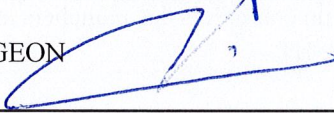




**PV DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SAMEDI 13 JUIN 2026
A 09h00 - SALLE DU CONSEIL**

Date de convocation	06/06/2026
Liste des présents	PAYS Robert, MARTIN Pascal, GIORDANO Mireille, KHOURI Mona Lisa, PIGEON Florent, ENOIX Jean-Marc, FIGON Didier, BOUFFLERS GASTAL Diane, MODOCK Raphaëlle, REYMOND Jean-François, TREBUCHON Jean-Luc
Liste des absents avec procurations	DEBARD Evelyne a donné procuration à MARTIN Pascal, PAGES Denise a donné procuration à REYMOND Jean-François, LEFORT-BILLARDON Mathilde a donné procuration à PAYS Robert
Liste des absents	PIERRE FAVARD Philippe
Président de séance	Robert PAYS 
Secrétaire de séance	Florent PIGEON 
Le PV du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.	

Délibération n°2026/62 : Enfouissement BT Route de Griniac D302 devant chez PARRIN
Délibération n°2026/63 : Travaux d'Eclairage Public Route de Griniac D302 devant chez PARRIN
Délibération n°2026/64 : Enfouissement Telecom Route de Griniac D302 devant chez PARRIN

La question de l'enfouissement des réseaux "basse tension" (BT), route de Griniac est présentée par le Maire. Le contexte de l'installation de l'entreprise Parrin est rappelé ainsi que la nécessité d'acheminer au delà du réseau BT, le réseau télécom, l'eau et l'éclairage public. Le choix de profiter de cette installation pour enfouir l'ensemble de ces réseaux est apparu pertinent. Une participation de la commune pour le financement de ces opérations est attendue et présentée. Après débat et échanges, les participations suivantes sont approuvées à l'unanimité:

- Enfouissement BT : 30 % des travaux soit 7 428,31 €
- Travaux EP : 55 % des travaux soit 17 902,36 €
- Enfouissement Telecom : 9 799,12 €

adoptées à l'unanimité

Délibération n°2026/65 : Budget Eau 2026 - Décision Modificative n°1

Le Maire invite l'adjoint en charge des finances de présenter cette délibération. Il est exposé qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet mais d'une régularisation budgétaire nécessaire pour permettre l'exécution correcte des opérations engagées. Deux raisons rendent en effet cette décision modificative nécessaire :

- une correction qui vise à inscrire des dépenses au chapitre 23 alors qu'elles ont été inscrites au chapitre 21
- l'inscription de certains marchés de travaux déjà engagés dans les prévisions de crédits et d'augmenter en conséquence les crédits d'investissement qui correspondent.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026/66 : Avenant n°1 - Lot n°6 "Menuiserie intérieure" - Marché de travaux de rénovation de la maison Péchaud-Retail

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de signer un avenant concernant des travaux supplémentaires :

- devis DE2526355 : étude de l'ingénieur structure pour 630.00 € HT pour mise en place de poutres métalliques.
- devis DE2526353 : fourniture et pose d'un profilé métallique pour reprendre les charges de l'ossature bois selon étude de l'ingénieur structure pour 2 785 € HT

Ces travaux n'ont pas été inclus dans le montant initial du contrat car il n'était pas possible d'avoir un état précis des planchers avant démolition des cloisons

Montant initial : 64 085.36 € HT
Montant de l'avenant : 3 415.00 € HT
Nouveau montant : 67 500.36 € HT

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026/67 : Avenant n°2 - Lot n°6 "Menuiserie intérieure" - Marché de travaux de rénovation de la maison Péchaud-Retail

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de signer un avenant concernant des travaux supplémentaires : devis DE2526365 : fourniture et pose d'un plancher flottant en panneaux OSB de 22mm bouvetés, collés (à poser sur la mousse polyuréthane qui reprend les niveaux des anciens planchers bois) pour 6 138.00 € HT. Ces travaux n'ont pas été inclus dans le montant initial du contrat car il n'était pas possible d'avoir un état précis des planchers avant démolition des cloisons,

Montant initial + avenant 1 : 67 500.36 € HT
Montant de l'avenant : 6 138.00 € HT
Nouveau montant: 73 638.36 € HT

adoptée à l'unanimité